

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le premier décembre deux mille vingt-deux à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS (arrivé à 18h45), MMES BILLAULT, PASTOR, LE LOUEDEC.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : MME DEWANCKER a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTE EXCUSÉE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – TAXE D'AMÉNAGEMENT – Point retiré de l'ordre du jour. Une nouvelle disposition gouvernementale demandait à établir le taux de reversement de la taxe d'aménagement de la commune vers les intercommunalités. Devant l'opposition des élus, cette disposition a été retirée. Le Conseil Communautaire de la CCBRC avait délibéré pour un taux de transfert à 0%.

3 – TRAVAUX DU PAVILLON SITUÉ 2 TER, RUE DE LA TUILERIE

Afin d'envisager de louer à nouveau le pavillon de la tuilerie, il convient de réaliser des travaux de rafraîchissement intérieur, de mise en conformité électrique et de remise en état du terrain. Les travaux sont en autres :

- Suppression de l'imposte dans une chambre
- Pose de parquet dans les chambres
- Rénovation de l'escalier
- Changement d'une porte fenêtre et d'un volet
- Changement de la porte d'entrée
- Rénovation complète de la salle de bains
- Pose de laine de verre dans les combles
- Remise en état du jardin

Les travaux de peinture seront réalisés par les services techniques.

Une déclaration de travaux a été envoyée aux Bâtiments de France.

À la question posée sur la superficie du logement, il est répondu environ 100 m².

Les travaux ne sont pas subventionnables.

Plusieurs entreprises ont été consultées. L'entreprise SAUSSINE s'est déplacée, mais malgré plusieurs relances, nous n'avons pas reçu de devis.

	KER Bâtiments	TAHRI Noureddine	Les Jardins de Marjolaine	Électricité Générale DEMARTIN David
Cuisine	2 590,00	2 500,00		
WC	1 112,00	800,00		
Entrée/salon	5 728,00	9 700,00		
Salle de bains	8 108,00	2 500,00		
Chambres	10 270,00	5 700,00		
Combles		300,00		
Jardin		1 550,00	2 062,02	
Électricité	3 852,00			1 200,00
Normes prises de terre				3 900,00
TOTAL	31 660,00	23 050,00	2 026,02	5 100,00

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **RETIENT** l'entreprise Noureddine TAHRI, 6 rue de la Draperie 77390 GUIGNES pour un montant global des travaux de 23 050,00 € TTC.

✎ **RETIENT** l'entreprise « Électricité Générale David DEMARTIN », 19 Grande Rue 77390 YÈBLES pour un montant global des travaux de 5 100 € TTC.

4 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Ce point est reporté. Les Bâtiments de France imposent de reprendre la façade à l'identique en isolation thermique extérieure.

Une déclaration de travaux va prochainement être déposée. Il convient de respecter le délai du 15 janvier 2023 pour déposer la demande de subvention. Un prochain Conseil devrait avoir lieu avant le 31 décembre.

5 - BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Le SDESM a mis en place le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) dans le Département. Les Communes retenues peuvent bénéficier de conditions particulières. Le SDESM avait envoyé un message d'intention auquel Monsieur le Maire a répondu favorablement sans engagement de notre part.

Deux bornes seraient ainsi subventionnées pour Champeaux. Les emplacements seront à préciser. Le planning pour ces installations s'établit à l'horizon 2024/2025.

Les conditions financières sont les suivantes :

Type de bornes	Nombre	Coût moyen unitaire	Coût total	Coût résiduel Commune
Borne accélérée à courant continu 24 kW DC	1	27 600,00	27 600,00	4 140,00
Borne accélérée à courant alternatif 22 kW AC	1	25 000,00	25 000,00	3 750,00

Le conseil municipal émet un avis favorable.

6 – SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MÉRY

Les écoles du RPI ont organisé des activités dans le cadre du dispositif « Vacances Apprenantes – Été 2022 ». Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MÉRY a engagé les dépenses. L'Éducation Nationale a versé directement à la Commune de CHAMPEAUX la subvention d'un montant de 1 520 € qu'il convient de reverser au Syndicat.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la somme de 1 520 € au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MÉRY.

7 - PHARMACIE DE CHAMPEAUX - ACQUISITION DES PARCELLES ZN n° 83 et 88

Dans le cadre de la réalisation d'une maison de santé sur notre commune, il est envisagé que la pharmacie et son parking soient implantés sur la même parcelle. Pour la maison de santé et son parking, c'est la SEM IDF qui réalise cet investissement à 100%. Le pharmacien n'est pas prêt à investir dans l'immédiat mais souhaiterait rejoindre le lieu dans un avenir proche.

Par conséquent, en vue de réserver cet emplacement, il est proposé que la commune fasse l'acquisition de la parcelle. Il est précisé que la maison de santé ne se fera que si la SEM obtient les aides publiques et que l'acquisition du terrain est liée à cet investissement. Autrement dit, si la maison de santé devait ne pas se faire, l'acquisition du terrain par la commune ne se fera pas non plus.

La superficie des parcelles n° ZN n° 83 et ZN n° 88 est de 602 m² au total. 11 places de stationnement sont prévues pour la pharmacie et 27 pour la maison de santé. Dans l'éventualité où la vente se ferait, le coût est de 50 €/m² soit un total de 30 100 € pour 602 m². Les frais de notaire s'élèvent à moins de 1 000 €.

La promesse de vente porte sur deux parcelles : une parcelle de terrain nu de 472 m² destinée à l'implantation d'une pharmacie et de son parking et une autre parcelle de terrain nu de 130 m² attenante à la rue des Pourtours pour l'élargissement de la chaussée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la promesse de vente.

8 – SUBVENTION AUX CLUBS PHOTOS

Monsieur le Maire rappelle que deux clubs de photographie ont exposé leurs productions dans les locaux de l'Agence Postale. Afin de participer aux frais de fonctionnement de ces clubs, d'encourager la création et de profiter de ce type de manifestation, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50€ aux clubs suivants :

NOM du Club	Adresse	Montant
Association Club Photo de MORMANT	35 rue Jean Jaurès 77720 MORMANT	50,00
Photo Club de DAMMARIE LES LYS	335 avenue Anatole France 77190 DAMMARIE LES LYS	50,00
Montant total des subventions		100,00

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 50 € à chacun des deux clubs photos précités.

9 - APPROBATION DES CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR PAR LA TRÉSORERIE

Il convient de valider l'état des créances admises en non-valeur fourni par la Trésorerie de MELUN. Le montant de 0,52 € à recouvrer est donc admis en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

10 - DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL

Il convient de prendre les trois décisions modificatives suivantes sur le budget communal M14.

Décision modificative n° 1 :

Des crédits nécessaires pour le passage en non-valeur de créances irrécouvrables et le versement d'une subvention au RPI sont à ouvrir.

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
65	6541	Créances admises en non-valeur	10,00
65	65737	Autres établissements publics locaux	1 520,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 1 530,00

Décision modificative n° 2 :

Ouverture de crédits nécessaires pour les dépenses d'entretien du logement de la Tuilerie.

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
011	61541	Bâtiments publics	30 000,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 30 000,00

Décision modificative n° 3 :

Il convient d'ouvrir des crédits nécessaires pour l'acquisition du terrain « Vidanges d'Assy ».

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
21	211	Terrains	37 600,00
23	2312	Agencement et aménagement de terrains	- 37 600,00

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
011	6226	Honoraires	1 000,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 1 000,00

Ces trois décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Jeu pour l'aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil que le jeu manquant a enfin été livré. Il va être assemblé et installé dès que possible. Le terrassement a déjà été réalisé.

Travaux de la Collégiale

La DRAC n'ayant plus de crédits en 2022, elle a décidé de bloquer un certain nombre de dossiers dont le nôtre. Pour rappel, les travaux devaient débuter le 1^{er} décembre 2022 mais seront de fait retardés. Monsieur le Maire a rencontré le Préfet à ce sujet qui est intervenu en notre faveur. On devrait recevoir une réponse début 2023. Monsieur le Maire a fait part au Préfet de nos fortes préoccupations. Une dérogation a été demandée il y a quelques semaines, sans réponse à ce jour.

Diverses manifestations à venir

Monsieur le Maire rappelle que samedi 3 décembre 2022, le téléthon se tiendra dans la cour de la Mairie et que le dimanche 4 décembre se tiendra dans la salle des fêtes le banquet des cheveux blancs. À cette occasion et comme à chaque fois, les élèves du CAL donneront une représentation. Le vendredi 9 décembre au soir, aura lieu la descente de la Collégiale par le Père Noël dans le cadre du marché de Noël des écoles.

Sortie des séniors

Le lundi 7 novembre dernier, le CCAS a organisé une sortie pour les Séniors à DAMMARIE LES LYS. Le transport et le spectacle ont été entièrement pris en charge par le CCAS. Cette sortie a rencontré un franc succès et les retours ont été très positifs. Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS qui ont organisé cette manifestation.

***Le Conseil n'ayant plus de question à soulever, la séance est levée à 19h20
Et la parole est donnée au public.***

- Monsieur CHÉCHIN demande si les tuiles cassées se trouvant par terre à la Campélienne ne risquent pas de provoquer des fuites dans le bâtiment. Monsieur le Maire lui répond qu'un maçon a été contacté. On est dans l'attente de son intervention.
- Monsieur OUDIN demande si la montée au clocher de la Collégiale est sécurisée. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Plus aucune question du public, la séance est levée à 19h25.